

Exercice 1997 - Avance de trésorerie à l'Association de Gestion du PLIE - Convention

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans sa séance du 4 mars 1996, le Conseil Municipal a accordé à l'association gestionnaire du PLIE, une avance de trésorerie d'un montant de 1 500 000 F consentie pour une durée d'un an sans intérêts, prenant fin au 31 décembre 1996.

A ce jour, l'association gestionnaire du PLIE a sollicité la Ville pour une avance de 1 388 295 F.

Cette première avance sera soldée par l'émission avant le 31 décembre d'un titre de recette à l'encontre de l'Association.

Conformément à la convention signée le 5 avril 1996, l'Association reversera à la Ville dans les 8 jours, les fonds européens qu'elle recevra.

L'association gestionnaire du PLIE sollicite le renouvellement d'une avance pour 1997, d'un montant de 2 000 000 F, à hauteur des actions prévues pour l'année.

Cette avance est destinée à lui servir de fonds de roulement dans l'attente du versement des fonds européens. Cette avance ne pourra se prolonger au-delà du 31 décembre 1997.

Pour le règlement de cette opération et afin de faciliter la gestion de cette avance, il conviendra de passer les mouvements tant en matière de dépenses qu'en matière de recettes sur un compte hors budget tenu par le Trésorier Principal Municipal.

Le rattachement budgétaire interviendra obligatoirement avant le 31 décembre de l'année, sur les comptes de dépenses et de recettes, ouverts aux 910/2764.96036.20200 -Prêt au PLIE et 913/2764.96036.20200- Remboursement du prêt consenti au PLIE.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- accorder cette avance de 2 MF prenant effet le 1^{er} janvier 1997,
- ouvrir en dépenses et recettes les crédits nécessaires au versement et au remboursement de l'avance, qui seront repris au budget supplémentaire 1997, soit :
 - * en dépenses, 2 000 000 F au 910/2764.96036.20200
 - * en recettes, 2 000 000 F au 913/2764.96036.20200,
- autoriser M. le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir avec l'Association de Gestion du PLIE.

M. LE MAIRE : Espérons que les fonds européens ne tarderont pas trop. M. NUNINGER suit cela avec beaucoup d'intérêt et de compétence, je l'en remercie car c'est une tâche lourde, le PLIE.

M. NUNINGER : La deuxième tranche 1995 n'est pas encore versée.

M. LE MAIRE : On attend peut-être l'euro.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 décembre 1996.